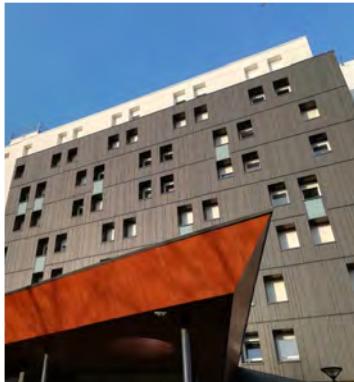




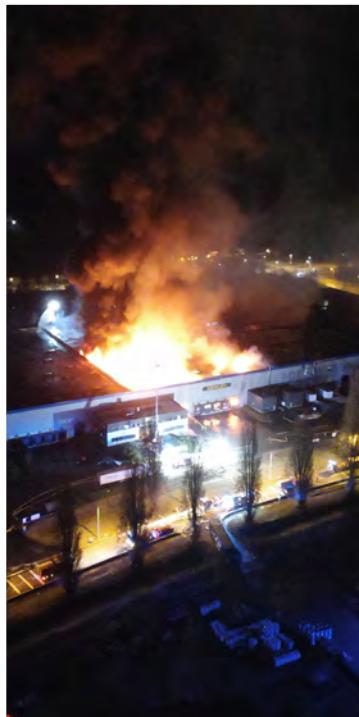
PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité



Rapport
d'activités

2023



DREAL Normandie





Olivier Morzelle



Sandrine Pivard



Dominique Etienne



Pascal Henry

Editorial

La DREAL Normandie contribue à la mise en œuvre des politiques publiques du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du secrétariat d'Etat chargé de la Mer et de la Biodiversité. Elle œuvre au quotidien sous l'autorité du préfet de région, préfet de la Seine-Maritime, de la préfète de l'Orne et des préfets du Calvados, de l'Eure et de la Manche, en relation avec les autres services et opérateurs de l'Etat et les partenaires du territoire. Son action repose sur 2 piliers complémentaires : contribuer aux transitions à l'œuvre d'une part, et anticiper et gérer les crises d'autre part. Les transitions multiples à conduire sont pilotées et coordonnées depuis 2023 au sein de la planification écologique, déclinaison opérationnelle du plan « France Nation Verte » dont la territorialisation doit permettre d'ajuster au niveau régional les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir avec l'ensemble des parties prenantes.

La planification écologique structure donc désormais la majorité des missions de la DREAL et comprend 6 défis (voir illustration ci-dessous) selon lesquels sont présentées nos réalisations 2023 dans le présent rapport :

- mieux se déplacer ;
- mieux se loger ;
- mieux préserver et valoriser nos écosystèmes ;
- mieux produire ;
- mieux se nourrir ;
- mieux consommer.



La démarche de territorialisation de la planification écologique sur le territoire normand, portée par l'Etat et la Région, a été engagée le 12 décembre 2023 et aboutira, en 2024, à une feuille de route régionale permettant aux acteurs du territoire de connaître les objectifs auxquels chacun et chacune doit contribuer pour réussir la transition écologique dans les meilleures conditions possibles.

Outre cette démarche structurant l'action de la DREAL, la DREAL a porté ou contribué à de multiples actions dans des domaines variés et avec des postures différentes, telles que l'accompagnement des porteurs de projets, la rédaction ou la mise en œuvre de feuilles de route thématiques partagées avec les acteurs normands, la création et l'utilisation d'outils au service des transitions mentionnées ci-dessus, l'anticipation et la gestion de crises.

Ainsi l'année 2023 restera marquée par la préparation du chantier du futur EPR2 de Penly, qui mobilise la DREAL aussi bien sur les problématiques du logement, de la préservation de la biodiversité ou des transports, ainsi que par la mise en route du méthanier flottant FSRU (page 24), destiné à regazéifier du gaz liquide importé, dans le cadre de la stratégie énergétique de la France.

Concernant les différentes feuilles de route à construire ou à mettre en œuvre, la DREAL est un acteur majeur des discussions sur le protocole mobilités du contrat de plan Etat-Région. Elle a également coordonné la révision du 4^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine, ainsi que conduit les discussions sur le 7^e programme d'actions nitrates.

La DREAL met son expertise au service des politiques publiques qu'elle conduit grâce notamment à des outils. Ainsi en 2023, le conservatoire botanique national de Normandie a été créé (page 15), le développement de la « boussole de la rénovation énergétique des logements » (page 19) s'est poursuivi et la DREAL a participé activement à la démarche « zéro logement vacant » lancée par la Région Normandie.

Enfin, les crises n'ont pas épargné le territoire. La DREAL a poursuivi son action de prévention, y compris sur des risques jusque-là peu considérés mais qui présentent des enjeux croissants, tels que les feux de forêt (page 23). La sécheresse de l'été 2022 a conduit à la définition et la mise en œuvre en 2023 d'un plan eau national (page 14) destiné à préserver autant que possible la ressource et à garantir son usage équilibré. Enfin l'incendie de l'entrepôt Highway France Logistic à Grand-Couronne a rappelé que le risque zéro n'existe pas. Cette crise est venue une fois de plus mettre à l'épreuve les compétences de la DREAL en matière de risques technologiques et de suivi dans les temps des suites des accidents, ce dont elle s'est acquittée avec rigueur et professionnalisme.

Ces quelques exemples ne suffisent pas à couvrir l'étendue des activités de la DREAL, tant elles sont nombreuses. C'est pourquoi je vous invite à lire ce rapport d'activité qui vous donnera un aperçu plus large du travail des femmes et des hommes qui composent la DREAL en 2023.

L'équipe de direction de la DREAL vous en souhaite une bonne lecture.

Olivier Morzelle, directeur régional



David Witt

L'équipe de direction, composée du directeur régional et de ses trois adjoint·e·s, a évolué en 2023. David Witt, directeur régional adjoint depuis le 1^{er} septembre 2020, a quitté ses fonctions le 18 décembre 2023. Il a donc été l'artisan de nombreuses actions mentionnées dans ce rapport, notamment dans les domaines des transports, des infrastructures, des mobilités et des fonctions support. Son engagement et son professionnalisme ont été précieux pour la DREAL. Qu'il en soit remercié ici.

Sommaire

METTRE EN ŒUVRE DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES, SUR UNE TRAJECTOIRE POSSIBLE, SOUTENABLE ET COMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

Mieux produire

Transition énergétique	5
------------------------------	---

Mieux se déplacer

Mobilité durable	6
Infrastructures de transport	7
Les contrôles des transports et des véhicules	8
La vallée de la Seine	9

Accompagner les territoires

Accompagnement des territoires	10
--------------------------------------	----

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes

Objectif zéro artificialisation nette à l'horizon 2050	11
L'estuaire de la Seine	12
Les milieux naturels de la mer et des littoraux	13
Le plan eau : 53 mesures pour l'eau !	14
La biodiversité dans tous ses états !	15
Les paysages et les sites	16
L'évaluation environnementale	17

Mieux se loger

Le logement et la construction	18
La boussole de la rénovation énergétique des logements	19

PRÉVENIR DES RISQUES, ANTICIPER DES CRISES DONT LA FRÉQUENCE ET L'INTENSITÉ SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AMPLIFIÉES PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Littoraux normands 2027 : ensemble, accélérons !	20
Hydrométrie, hydrologie et prévision des crues en 2023	21
Les premiers systèmes d'endiguement autorisés en Normandie en 2023 !	22
Les feux de forêt et de végétation bientôt en Normandie !	23
Le contrôle des sites industriels	24
Action régionale sur la détection gaz dans les installations classées	25
Mise en sécurité des sites industriels défaillants en collaboration avec l'Ademe	26
Rivages normands 2100	27

LE PILOTAGE & LES RUBRIQUES TRANSVERSES

Appui au pilotage	28
Une équipe mobilisée au service des services	29
Nos implantations	30
Notre organigramme	30
Nos publications	31
Glossaire	32

Transition énergétique



En lien avec les objectifs nationaux et la territorialisation de la planification écologique, la DREAL est très impliquée dans l'engagement des territoires dans la transition énergétique, essentielle pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 : réduction de la consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, augmentation de la production d'énergie renouvelable et décarbonée sont des leviers essentiels pour atteindre les objectifs fixés.

3

lignes électriques 400 kV et
1 ligne 225 kV en projet

La DREAL contribue à ce que la sobriété et l'efficacité énergétique soient au cœur des préoccupations des parties prenantes en Normandie : déclinaison du plan sobriété énergétique du gouvernement, instruction des réduction de facture d'électricité des très gros clients industriels en échange de la mise en œuvre d'action visant à réduire leur consommation d'électricité (dispositif Turpe), vérification de la conformité des entreprises devant réaliser leur audit réglementaire. Elle concourt également à la décarbonation aux côtés des services et opérateurs de l'Etat, notamment du secteur industriel fortement émetteur en Normandie.

En lien avec les objectifs de réduction des émissions de GES, elle s'assure que les industriels, collectivités et établissements publics concernés réalisent leur bilan de gaz à effet de serre réglementaire.

En parallèle, la DREAL appuie les préfectures dans la mise en œuvre des mesures gouvernementales visant à accélérer le développement des EnR terrestres : structuration des remontées par les maires des propositions de zones d'accélération des EnR, mise en place du comité régional de l'énergie, mise en relation en amont des projets de production d'électricité renouvelables des porteurs de projets et des élus au sein des comités EnR départementaux préfectoraux, suivi au fil de l'eau des délais d'instruction.

La demande en électricité va être croissante au cours des prochaines décennies : décarbonation des process industriels, développement de la mobilité électrique,

transfert partiel du chauffage au fuel ou au gaz carboné vers le chauffage électrique. Les réseaux d'électricité doivent anticiper ces nouvelles consommations, notamment en doublant les lignes très hautes tensions existantes ou en renforçant les postes électriques.

La DREAL, par délégation des préfectures de Seine-Maritime et de l'Eure, a finalisé le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la Vallée de la Seine qui a été approuvé en décembre 2023. Centré sur le territoire de la Métropole de Rouen Normandie, il concerne également les EPCI immédiatement voisins et la communauté urbaine du Havre. Les actions du PPA concernent notamment les secteurs des transports, de l'industrie et visent, en priorité, à l'amélioration de la santé et de l'environnement.

191

installations de production de biogaz

66

partenaires associés au PPA
Vallée de Seine





Mobilité durable

663

places en service
dans les abris à vélos
sécurisés en gare.

22,3 millions d'€

en faveur de 51 projets
cyclables depuis 2019

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à améliorer concrètement les déplacements au quotidien pour tous les citoyens et au sein de tous les territoires. Elle repose sur 3 piliers :

- investir plus et mieux dans les transports du quotidien ;
- faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer ;
- engager la transition vers une mobilité plus propre.

Elle constitue la base des actions de la DREAL en faveur de la mobilité durable.

Actions en faveur du vélo

Soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants

En 2023, 17 projets normands ont été financés avec une enveloppe de 5,3 millions d'euros dans le cadre du 6^e appel à projet aménagements cyclables.

Le premier comité interministériel « Vélo et marche » s'est tenu le 5 mai 2023, sous l'égide de la Première ministre, Elisabeth Borne. Il vise à mettre en place une véritable culture du vélo. Avec ce « Plan vélo et marche 2023-2027 », l'Etat investit 2 milliards d'euros. Dans ce cadre, s'est déroulé, le premier appel programme « territoires cyclables ». Il a permis à Bayeux Intercom et à la communauté d'agglomération Seine-Eure de bénéficier d'environ 6 millions d'euros pour financer la mise en œuvre de leurs schémas cyclables.

Stationnements vélo sécurisés dans les gares normandes

L'Etat a souhaité, via la LOM, imposer la mise en œuvre de stationnements vélos sécurisés dans les gares au 1^{er} janvier 2024. En Normandie, 37 gares sont concernées, pour un objectif final 1 210 places, réalisé à 30 % environ lors de la parution du décret. Un budget de 1,6 M€ pour la Normandie, financé par France Relance est abondé dans cet objectif. La DREAL Normandie coordonne la réalisation de cette action, en lien étroit, avec Gares et Connexions et avec la Région Normandie. L'accent est mis sur le partenariat avec les collectivités locales. Au total 1 003 nouvelles places seront financées par l'Etat, la Région et les collectivités locales.

Journée technique du vélo

La communauté technique vélo était réunie le 30 mars 2023 pour échanger sur les implications des objectifs de développement de l'usage de la petite reine. La stratégie nationale bas carbone fixe notamment l'objectif d'une part modale de 12 % en 2030.

Une centaine de participants étaient présents, en provenance des collectivités locales, des services de l'Etat et des associations d'usagers. Cette journée a été construite en association avec France Mobilités et la région Normandie, et en coordination avec le collectif vélo Normandie.



Infrastructures de transport

La DREAL assure la maîtrise d'ouvrage des projets de modernisation du réseau routier national, avec pour objectifs de mieux desservir les territoires, de diminuer la congestion et d'améliorer la sécurité routière.

Elle accompagne et suit, par ailleurs, les projets d'infrastructures de transports ferroviaires, portuaires et fluviaux afin de permettre le développement des modes de transports alternatifs à la route (pour les personnes et les marchandises).

Ces projets sont financés via les contrats de plan Etat-Région.

10

conventions de financement pour des projets ferroviaires signés et 10 avenants.

Les études relatives aux **projets routiers** ont principalement porté en 2023 sur :

- la poursuite des études de l'écran acoustique de Canteleu (A150) ;
- la consolidation du dossier des études préalables et du dossier d'enquête publique pour la DUP de la mise à 2x2 voies de la RN12 entre Mortagne-au-Perche et Charencey ;
- la fin des études préalables à la DUP de la sécurisation (phase 2) de la RN13 entre Valognes et Cherbourg-en-Cotentin et la préparation de l'enquête publique.

En termes de travaux, les **principaux investissements routiers** ont porté sur :

- la poursuite des travaux principaux des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche à Rouen dont le renforcement du boulevard maritime support depuis janvier 2024 de la déviation poids-lourds ;
- les ouvrages de franchissement de l'Iton et le demi-diffuseur de Saint-Sébastien-de-Morsent (déviation sud-ouest d'Evreux) ;
- la poursuite de travaux pour la sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen.

Dans le **domaine ferroviaire**, les faits marquants ont été :

- le lancement des travaux de mise en accessibilité des quais de la gare de Dieppe ;
- la consultation des entreprises propriétaires d'installations terminales embranchées en vue du renouvellement du nouveau régime d'aide financière ;

1

Conférence de presse présidée par le préfet de l'Eure pour présenter les opérations relatives au cimetière de l'ancien hôpital de Navarre (Evreux) le 19 septembre 2023.





Les contrôles des transports et des véhicules

76 %

des homologations de véhicules accordées en moins d'un mois

67

réquisitions pour intervention sur accident de poids lourd

40 397 t CO₂eq

potentiellement économisées sur 3 ans via 31 entreprises de transport chartées, en 2023
Objectifs CO₂

Auprès du préfet de la région Normandie, la DREAL assure au quotidien des missions de régulation du transport routier qui contribuent à la sécurité des transports et des véhicules sur les routes, au respect d'une concurrence loyale et à la préservation des conditions de travail des conducteurs.

Auprès des 5 préfets de département, la DREAL assure aussi la surveillance des centres de contrôle technique et s'assure de la conformité des véhicules lors des demandes de réception, contribuant ainsi à la sécurité routière

Le contrôle des transports

Concernant le contrôle sur route, les actions spécifiques de lutte contre le cabotage irrégulier, le respect du repos hebdomadaire hors cabine, le travail illégal (dont le contrôle du détachement des salariés étrangers) et dans le domaine du déménagement ont été reconduites, parfois en collaboration avec d'autres administrations. Au final, 989 opérations de contrôle ont été réalisées, près de 5 900 véhicules contrôlés dont 33 % de non-résidents et 26 % de ces véhicules se sont révélés en infraction (4 400 infractions relevées). En contrôle en entreprise, 161 entreprises de la région ont été contrôlées, ce qui nous a conduit à établir 44 procès-verbaux.

Les entreprises de transport - Registres

En Normandie, plus de 3 100 inscriptions d'entreprises sont recensées aux registres des professionnels du transport (marchandises, voyageurs et commissionnaires). En 2023, les inscriptions sont stables : 264 nouvelles inscriptions, et par contre, on constate une progression des radiations 303. 174 attestations de capacité professionnelle ont été délivrées pour le transport lourd. Le suivi du respect de la condition de capacité financière fait toujours l'objet d'un suivi renforcé afin d'aider les entreprises mais aussi d'assurer une concurrence loyale.

Le contrôle des véhicules et des centres de contrôle

L'homologation de véhicules constitue toujours la mission prioritaire de la DREAL qui atteste de la conformité du véhicule aux réglementations relatives aux exigences techniques applicables pour la sécurité et les émissions polluantes. En 2023, le volume d'activité est toujours soutenu avec 1 451 homologations unitaires, 16 homologations en série et 1 406 délivrances ou renouvellements d'agrément pour le transport de matières dangereuses.

90 % des opérations de surveillance prévues dans les centres de contrôle technique de véhicules légers et de poids-lourds (qualité et fiabilité des contrôles techniques), ont été réalisées. Les préfectures ont notifié 12 suspensions d'agrément (centre et/ou contrôleurs) en 2023, à la suite des constats effectués.



Opération de contrôle sur les véhicules utilitaires légers (VUL) durant le Black Friday

La vallée de la Seine



L'Etat et les Régions de Normandie et d'Île-de-France soutiennent depuis 2013 la stratégie de développement de la vallée de la Seine.

L'année 2023 a permis d'achever la mise à jour du schéma stratégique adopté en 2015 et de reprendre les discussions sur un nouveau contrat de plan inter-régional (CPIER) qui portera sur la période 2023-2027.

Les politiques prioritaires apparues depuis 2015 ont été prises en compte dans le nouveau schéma stratégique révisé et seront déclinées en actions dans le prochain CPIER.

16

35

30

Entre Normandie et Île-de-France, la vallée de la Seine représente :

- 25 % de la population métropolitaine,
- 35 % du PIB national
- et 30 % des emplois.

Vers un nouveau contrat inter-régional

Les principales évolutions prises en compte dans l'actualisation du schéma stratégique portent sur la fusion de la Haute et de la Basse Normandie, la création de HAROPA-PORT, la loi climat et résilience, le principe du zéro artificialisation nette, la décarbonation de l'industrie et des transports, l'économie circulaire, la production d'hydrogène vert et l'adaptation au changement climatique. Ces priorités doivent s'articuler avec les nouvelles orientations du SRADDET et du SDRIF-E d'Île-de-France. A l'occasion de cette révision, le territoire de la vallée de la Seine a été étendu à l'ensemble des régions de Normandie et d'Île-de-France.

Le contrat de plan inter-régional 2023-2027 constituera le plan d'actions du nouveau schéma stratégique. Il se fonde sur le mandat de négociation du 20 octobre 2020, après déduction des crédits engagés au titre de l'avenant n°3 au CPIER 2015-2020 qui permet de poursuivre la contractualisation jusqu'à la signature d'un nouveau contrat, et sur le mandat du 5 juin 2023 dédié aux infrastructures de transport.

Le CPIER 2023-2027 a vocation à rassembler l'ensemble des investissements de HAROPA-PORT et de VNF sur la Seine et ses principaux affluents.

Les crédits dédiés aux infrastructures ferroviaires, portuaires et fluviales représenteront près de 90 % de l'ensemble des financements mobilisés pour le nouveau contrat.

En ce qui concerne la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN), plusieurs décisions importantes ont été prises au premier trimestre de l'année 2023, comme le choix des fonctionnalités de la nouvelle gare de Rouen-Saint-Sever et l'accélération du calendrier des études visant à lancer l'enquête d'utilité publique sur les sections Paris-Mantes et Rouen-Barentin avant 2027. Une stratégie foncière a été mise en place pour garantir la faisabilité du projet.

Conformément aux préconisations formulées par le comité d'orientation des infrastructures dans son rapport remis en février 2023, le calendrier général de la LNPN vise une mise en service des sections prioritaires Paris-Mantes et Rouen-Barentin à l'horizon 2035.



Vallée de la Seine





Accompagnement des territoires

56 600

personnes sensibilisées par des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable

Concertation consigne 2023

Dans le cadre d'un cycle de concertation national, la DREAL Normandie a animé aux côtés du Conseil régional une concertation régionale sur l'introduction d'un système de consigne pour réemploi et recyclage des emballages ménagers. Cette concertation a pris la forme d'une consultation écrite durant six semaines ainsi que d'une réunion publique le 5 mai 2023, ce qui a permis de recueillir les positions d'acteurs aux profils variés :

- parlementaires, élus de collectivités territoriales ;
- opérateurs du service public de gestion des déchets ;
- représentants d'associations ;
- distributeurs ;
- metteurs en marché ;
- entrepreneurs & opérateurs économiques ;
- chambres consulaires.

L'année 2023 a vu la création de l'observatoire des transitions, plateforme de mise à disposition des enjeux normands en matière de transitions, ainsi que des données à l'échelle des collectivités permettant de se situer en fonction de différents indicateurs. Le financement des associations réalisant des actions en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) s'est poursuivi, dans une volonté de financer les actions touchant un maximum de bénéficiaires, et en favorisant les projets innovants.

Porter les enjeux de transitions en Normandie

L'observatoire des transitions est un outil mis à disposition des collectivités, des services de l'Etat, du grand public afin d'améliorer la connaissance des dynamiques du territoire normand en matière de transitions, qu'elles soient démographique, énergétique, en matière de mobilité, d'économie circulaire ou dans l'habitat et l'aménagement, en matière d'eau et de biodiversité, agricole... Il propose des présentations synthétiques d'indicateurs, sous format cartographique, graphique, afin d'assurer la bonne lisibilité et compréhension des enjeux. Les données sont librement utilisables par tous, et peuvent permettre de poser des questions ou de faire des bilans quantitatifs et qualitatifs sur les politiques publiques.

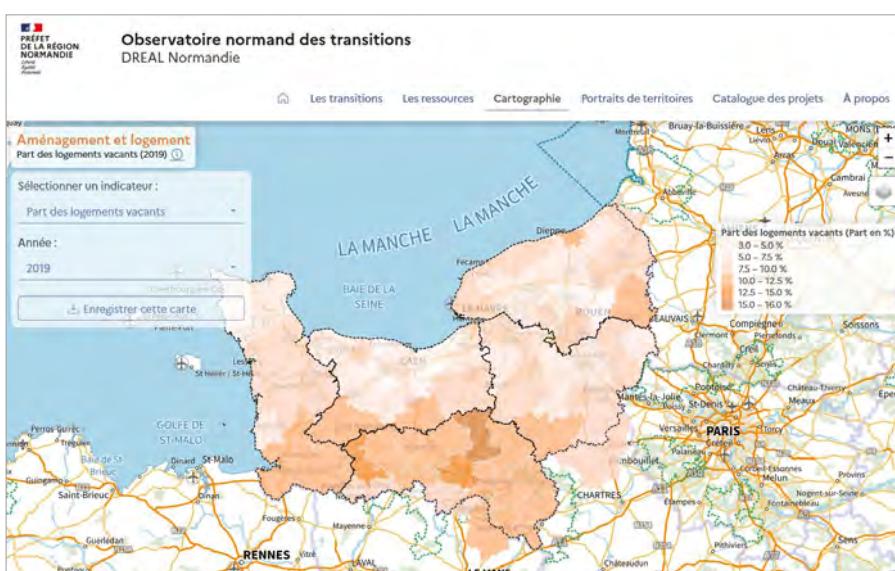
En matière d'économie circulaire, le Comité régional de l'économie circulaire (CREC - copiloté par le Conseil régional, l'Ademe et la DREAL) a choisi de dédier l'un des axes

de sa stratégie à la question de la circularité du plastique, en vue d'améliorer l'impact écologique global de ce matériau durant son cycle de vie. Ce choix stratégique s'inscrit dans un contexte international d'accélération des travaux sur le sujet. Les travaux initiés régionalement par le CREC se poursuivront sur l'année 2024 (concertation publique ; adoption d'un plan plastique).

La DREAL a poursuivi ses actions de soutien à l'EEDD : appui technique et financier des associations pour des actions structurantes ou exemplaires ou pour professionnaliser leurs réseaux (56 600 personnes sensibilisées, associations fédérées), partenariat avec la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), appui à l'Office français de la biodiversité (OFB) pour le groupement des aides éducatives, etc. En 2023, le soutien au monde associatif s'est concrétisé par un passage en conventions pluriannuelles d'objectifs sur 3 ans pour consolider le financement des associations « têtes de réseaux ».

En matière de développement durable, la DREAL participe également au maintien des compétences des commissaires-enquêteurs en finançant les formations visant à garantir le bon déroulé des enquêtes publiques et la sécurité juridique de la procédure.

Enfin, le lancement de la conférence des parties régionale en décembre 2023 pour territorialiser la planification écologique a remis les contrats pour la réussite de la transition écologique au cœur de la relation entre l'Etat et les collectivités.



Objectif zéro artificialisation nette à l'horizon 2050



En Normandie où la consommation foncière reste importante au regard de la faible dynamique démographique, les services déconcentrés relaient les politiques de sobriété foncière auprès des acteurs du territoire.

La DREAL accompagne la Région pour inscrire dans son schéma régional d'aménagement (SRADDET) une trajectoire soutenable qui se donne pour horizon le « Zero artificialisation nette (ZAN) » en 2050.

74 %

Part de la consommation d'espace consacrée à l'habitat.
L'optimisation du foncier pour le logement est donc une source cruciale d'économie d'espace.

8 260

pages vues sur le site normandie artificialisation en 2023

Le ZAN : un objectif qui nécessite l'engagement de tous

La Normandie est particulièrement concernée par le phénomène d'artificialisation avec environ 18 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés de 2011 à 2021 (source : [Portail de l'artificialisation des sols](#)). Cela représente l'équivalent de trois fois la surface de la commune du Havre qui a disparu depuis 2011, soit un hectare toutes les 6 heures. Elle se situe au 4^e rang des régions les plus consommatrices, lorsque l'on rapporte ce flux à la superficie régionale.

Depuis la promulgation de la loi climat et résilience en 2021 la région travaille sur la déclinaison de la trajectoire ZAN 2050 en Normandie. En 2023, la région a fixé les objectifs par territoire dans le projet de modification du SRADDET, et lancé la concertation des collectivités par délibération du 2 mai 2023. La DREAL a par ailleurs accompagné la Région pour la prise en compte des dispositions de la loi du 20 juillet 2023 (dite loi ZAN) dans son schéma.

Certains projets, dont le rayonnement dépasse le territoire régional, seront pris en compte à l'échelle nationale. Cela concerne des grands projets d'infrastructure, ou d'activité essentielle à la souveraineté nationale et à la transition industrielle.

En parallèle, l'appropriation des objectifs par l'échelon SCoT/PLU est en cours, et certains travaux de déclinaison ont débuté. En ce sens, l'engagement des collectivités est nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés collectivement.

Un partenariat entre l'Etat, la Région et l'établissement public foncier de Normandie permet d'approfondir la question des données disponibles pour évaluer la consommation à venir par territoire, et pour mieux connaître les secteurs de friches qui sont un gisement de foncier en requalification pour les territoires.

L'appui de l'Etat à la mise en œuvre de projets sobres en foncier et participant à la trajectoire ZAN se concrétise également par plusieurs mesures du fonds vert : tout naturellement l'appui à la requalification des friches par la mesure recyclage foncier, et la mesure renaturation des villes et villages. En 2023, plus de 22 ha de projets de requalification de friches ont été financés par le fonds vert.



Mare du parc aux Arondes à Roncherolles-sur-le-Vivier (Seine-Maritime)



L'estuaire de la Seine

6

objectifs de la DTA considérés comme atteints à ce stade du bilan sur un total de 13 ; 3 sont considérés compromis et 4 nécessitent un approfondissement en phase 2.

6

sites ateliers REPERE actifs en 2024 sur un total de 12 ; 2 ont été abandonnés et 4 sont en cours de montage

354

espèces d'oiseaux fréquentent la réserve naturelle nationale de l'estuaire

S'étendant de Poses à la mer et soumis à l'influence des marées, l'estuaire de la Seine est un territoire multiple, façonné par la nature et l'homme, qui accueille tout à la fois écosystèmes remarquables et activités industrielles et portuaires d'envergure nationale. Auprès du préfet de la Seine-Maritime, la DREAL veille à préserver l'ensemble des enjeux de ce territoire et s'appuie pour cela sur une dynamique partenariale, indispensable au regard des multiples acteurs concernés

Révision du 4^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire

Le 6 juillet 2023, s'appuyant sur l'avis favorable du comité consultatif, le préfet de la Seine-Maritime a approuvé le 4^e plan de gestion révisé de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine.

Cet arrêté est l'aboutissement d'une large concertation, initiée dès le printemps 2022 auprès de 70 partenaires et acteurs concernés.

Avec ses 8 528 ha, cette réserve est la 6^e plus grande réserve naturelle nationale de métropole. La diversité de ses habitats (vasières, prairies humides, roselière, mares...) permet l'expression d'une biodiversité exceptionnelle.

Un sentier de découverte de 5 km et les 3 observatoires auxquels il donne accès ont été créés au sein de la réserve. Cet équipement, porté par la Maison de l'Estuaire, permet au public de découvrir la

richesse de cet espace protégé. La Mission Estuaire de la DREAL a accompagné ce projet. Elle a notamment mené à son terme la procédure autorisant la modification de l'état de la réserve. Ces nouveaux aménagements achevés dans les derniers jours de l'année 2023 seront officiellement inaugurés par le préfet du département de la Seine-Maritime au printemps 2024.

Premiers éléments de bilan de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA)

La DTA de l'estuaire de la Seine porte les ambitions de l'Etat et de ses partenaires institutionnels pour l'aménagement de ce territoire particulier. Adoptée en 2006, elle fait actuellement l'objet d'un bilan piloté par la DREAL en collaboration avec les services déconcentrés ainsi que les agences d'urbanisme de Rouen, de Caen et du Havre. Après une première étape terminée en 2022, ce travail est entré fin 2023 dans une seconde et dernière phase qui permettra de clore l'analyse du degré d'atteinte de chacun des objectifs de ce document d'urbanisme.

REPERE, en partenariat resserré avec le GIP Seine-Aval

Dans le cadre des 5 orientations stratégiques pour la préservation et la restauration des fonctionnalités écologiques de l'estuaire de la Seine qu'il s'est défini au sein du projet REPERE, le binôme DREAL / GIP Seine Aval s'est engagé dans l'identification de vastes espaces de restauration de l'estuaire grâce à l'outil cartographique PROMESSE du GIP Seine-Aval. Cette réflexion devrait aboutir en 2024.

Sternes, mouettes et canards colvert sur le Reposoir sur dune au sein de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

Les milieux naturels de la mer et des littoraux



La DREAL renforce son action comme celle des services et opérateurs de l'Etat, des partenaires et des collectivités territoriales, dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité « Normandie 2030 », et accompagne la transition écologique des littoraux normands.

L'enjeu commun, pour nos territoires côtiers, c'est le bon état des eaux et des milieux naturels : préserver les écosystèmes, consolider l'expertise normande, limiter les impacts des usages, restaurer la trame verte et bleue littorale.

34

sites Natura 2000
demeurés sous l'autorité
administrative de l'Etat
après décentralisation dont
24 sous les présidences de
préfets.

Protéger les aires littorales et marines

En 2023, on compte trois comités de pilotage Natura 2000 réunis, un nouveau document d'objectifs approuvé et plusieurs mesures de régulation des activités maritimes adoptées au titre des plans d'action dans la partie occidentale de la baie de Seine. La protection des falaises du Castel-Vendon dans le Cotentin a été renforcée. Ces actions concrétisent la priorité du Gouvernement pour les aires protégées, issue de la loi « Climat - résilience » et pilotée par la DREAL.

Fédérer les Normands pour préserver les mammifères marins

80 personnes se sont mobilisées pour une journée dédiée le 10 octobre. Les experts nationaux y ont remercié la Normandie et sa « première DREAL de France pour les mammifères marins ». C'est tout un collectif qui est fédéré autour d'un plan régional d'actions : « Brigade phoques », échouages et centre de soins, actions de sensibilisations, études spécifiques et suivis... Un fascicule de la collection « Connaissance de la biodiversité normande » est désormais disponible.

Mobiliser les financements de l'Etat pour la biodiversité normande

La loi de finances 2023 « a mis l'argent sur la table » pour la transition écologique et pour le milieu marin. Le contrat de plan Etat - Région confirme l'urgence à restaurer la biodiversité face au changement climatique. La DREAL a sollicité les initiatives locales puis accompagné une cinquantaine de projets.

6

posters dans la collection
« Milieux naturels littoraux de Normandie » après la sortie des inédits
« Dunes », « Prés salés » et
« Laisses de mer ».



Archipel de Chausey (Manche)



Le plan eau : 53 mesures pour l'eau !

76 %

des 98 captages prioritaires normands sont dotés d'un plan d'action au 31/12/2023 (68 % au 31/12/2022)

31 %

des agglomérations d'assainissement normandes de +2 000 équivalents-habitant (EH) sont non conformes au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) en 2022 (32 % en 2021)

Présenté le 30 mars 2023 au niveau national, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource. Il permet d'améliorer la réponse face aux crises sécheresse. L'un des objectifs est de réduire de -10 % l'eau prélevée d'ici 2030.

Gérer la ressource et anticiper les crises

Pour être collectivement en capacité de mieux répondre aux crises sécheresse, le guide national sécheresse, paru à l'été 2023, fixe le socle commun des mesures de restriction en vue de l'élaboration des arrêtés cadres départementaux. Plusieurs réunions, organisées dans le cadre de l'InterMISEN Normandie, ont permis d'améliorer la coordination des mesures entre les départements normands, facilitant ainsi la mise en œuvre des restrictions sur nos territoires. Un travail collectif sur les eaux non conventionnelles en vue de leur réutilisation a également été amorcé.

Protéger la ressource en eau

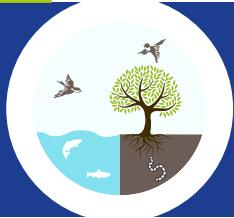
Le programme d'actions régional « nitrates » vise à lutter contre la pollution des eaux par les nitrates à l'échelle régionale, dans les zones vulnérables aux pollutions par les nitrates. En lien avec la DRAAF, la DREAL a lancé au printemps 2023 les travaux d'élaboration du 7^e programme d'actions nitrates. 3 groupes de concertation et 15 réunions techniques ont été organisés à ce jour et ont permis d'aboutir à un projet d'arrêté. Les consultations institutionnelles, celle du public et l'avis de l'autorité environnementale se dérouleront au 1^{er} semestre 2024. La finalisation et la signature de l'arrêté sont prévues cet été avec une mise en œuvre pour la campagne culturelle 2024-2025.

Restaurer les milieux aquatiques et humides

Le « plan d'actions pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique (RCE) » a pour objectif de mieux prendre en compte l'ensemble des parties prenantes et des politiques publiques visant la protection des espèces et la restauration des milieux aquatiques. Une note méthodologique a été produite dans le cadre de l'InterMISEN Normandie. Elle vise à une meilleure prise en compte du patrimoine archéologique dans les projets de restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Un travail similaire est en cours avec le service de l'inventaire de la Région et avec les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de Normandie.



La biodiversité dans tous ses états !



En 2023, la DREAL a poursuivi son action en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire et, en premier lieu, avec la Région Normandie, dans le cadre de la mise en œuvre la Stratégie régionale pour la biodiversité « Normandie 2030 ».

Les enjeux communs sont notamment de consolider l'expertise en matière de biodiversité, de préserver les écosystèmes et les espèces et d'assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets.

1 132

documents CITES ont été délivrés cette année.

Renforcer l'expertise scientifique

Le conservatoire botanique national de Normandie a été créé en mai 2023.

La DREAL a été très impliquée dans l'émergence de cet établissement public de coopération environnementale (EPCE) en assurant le portage de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en lien avec la Région ainsi que le secrétariat de l'EPCE durant 6 mois avant que le directeur ne soit recruté.

Deux journées techniques « Eolien, Biodiversité et Paysage » ont été organisées les 21 et 22 septembre au Neubourg (27). Réunissant 26 agents de la DREAL ainsi que le Groupe Ornithologique Normand et le Groupe Mammalogique Normand, ces journées ont permis d'échanger sur la prise en compte de la biodiversité et du paysage dans l'instruction des projets éoliens.

Emma Jorry, élève ingénierie agronome stagiaire au service ressources naturelles, a également présenté les résultats de son travail sur la mortalité de la faune volante liée aux éoliennes permettant de mieux appréhender les suivis de mortalité.

Protéger les milieux naturels et les espèces

Afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental en matière de création de zones de protection forte (10 % du territoire), deux arrêtés de protection de biotope (APB) ont été instruits et finalisés par la DREAL en 2023 : l'APB du site du Castel-Vendon sur le littoral de La Hague en vue de la protection des chauves-souris, du grand corbeau et des phoques gris notamment et l'APB des îles Saint-Marcouf pour la protection de colonies d'oiseaux marins.

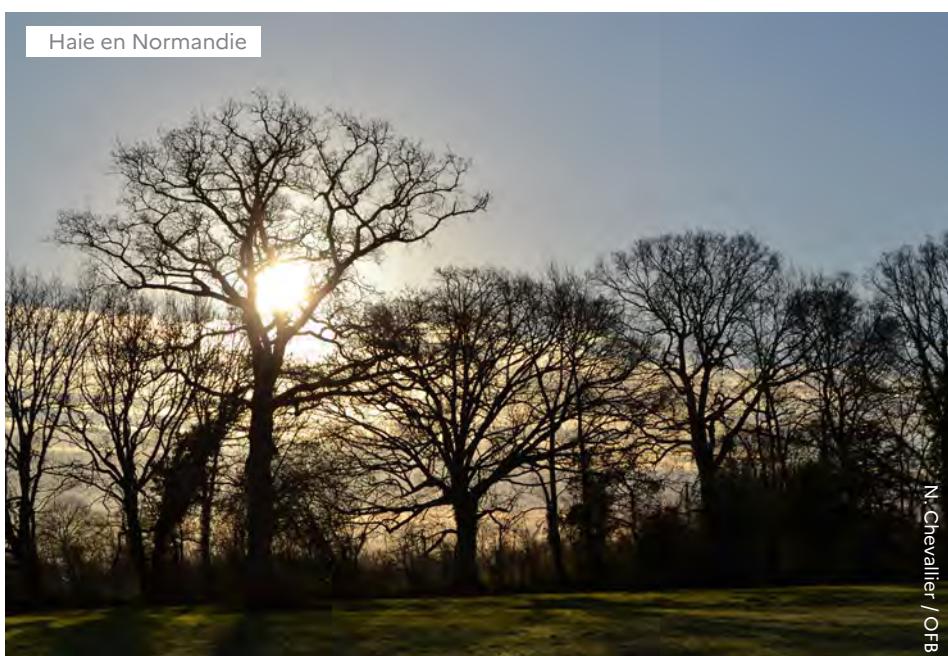
Un dispositif de **prise en compte des espèces protégées** et de leurs habitats dans le cadre des **travaux sur les haies** a été élaboré en concertation avec les DDTM, l'OBF et la Chambre d'agriculture de la région Normandie (CAN). Progressivement mis en œuvre dans les départements, il permet d'apporter une réponse adaptée à chaque situation dans son contexte dans le cadre d'une vision adaptative dynamique et positive du bocage.

Les travaux de réorganisation des **aménagements de la réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot**, financés par le **Plan de Relance**, ont été achevés.

1 324 km

La DREAL a réalisé une couche cartographique des haies plantées grâce à des fonds publics...

Cette donnée, représentant 1 324 km de haie est actualisée en continu, et accessible sur le site internet de la DREAL.





Les paysages et les sites

384

sites

143

autorisations ministérielles

207

visites de terrain et réunions locales

289

avis paysages (intégration paysagère des EnR etc.)

Haras-du-Pin (Orne)

La politique des paysages portée par la DREAL contribue à :

- protéger et préserver les paysages de grande valeur (sites classés et sites inscrits),
- intégrer des objectifs de qualité paysagère dans les politiques publiques (plans de paysage, opérations grand sites),
- accroître les connaissances de l'évolution des paysages (atlas, observatoires photographiques),
- favoriser l'intégration paysagère des infrastructures énergétiques (éolien, photovoltaïque etc.).

Des avancées sensibles en 2023

Les projets de classement de sites nouveaux ont avancé :

- la vallée du Bec Hellouin (Eure) a fait l'objet d'un avis favorable de la commission supérieure des perspectives et paysages (CSSPP) en juin 2023. Décret prévu en 2024 ;
- le Marais Vernier a fait l'objet d'une enquête publique avec avis favorable du commissaire enquêteur et son rapport de présentation finalisé, tandis que l'étude (diagnostic et définition du périmètre de classement de la Côte de Grâce (Calvados et Eure) a été lancée ;
- l'opération Grand Site d'Etretat (OGS) a accueilli la réunion annuelle du réseau Grand Sites de France au Havre, tandis que le programme d'action de l'OGS de la Hague a été officiellement validé en juillet 2023.

Les ateliers et réunions de l'atlas des paysages du Calvados se sont poursuivis en 2023 avec une finalisation prévue en 2024. Deux nouveaux plans de paysages ont été lauréats de l'appel à projet 2023 : la communauté urbaine de Cherbourg/Cotentin et la commune de Picauville.

L'élaboration du plan de gestion Unesco de la baie du Mont-Saint Michel s'est poursuivie avec la finalisation de la partie consacrée aux protections paysagères et patrimoniales en vue de leur intégration finale dans le plan en 2024. L'Unesco, après un moratoire, a par ailleurs confirmé officiellement l'inscription dans la liste des sites à classer les plages du Débarquement. La DREAL sera contributrice au plan de gestion.

En 2023, ce sont près de 143 autorisations ministérielles spéciales de travaux qui ont été instruites par les inspecteurs(trices) des sites en Normandie. On peut citer parmi

les sites les plus emblématiques : le Haras du Pin (Orne), les plages du Débarquement (Calvados et Manche), les boucles de la Seine (Eure et Seine maritime), la baie du Mont-Saint-Michel et la Hague (Manche).

Enfin, l'intégration paysagère des infrastructures liées au EnR (éolien, photovoltaïque, méthaniseurs) mais aussi de transport (voies cyclables, routières etc.) ont fait l'objet de près de 289 avis et/ou porter à connaissance. Un travail d'analyse spécifique à la saturation visuelle des parcs éoliens a par ailleurs été entamé.

Enfin, le Bureau Paysages et Sites de la DREAL a contribué à la réalisation du volet paysager du Profil environnemental régional, et poursuivi la réflexion sur le volet paysager du Contrat de plan interrégional Etat Région sur la vallée de la Seine.

L'évaluation environnementale



L'évaluation environnementale est une démarche qui a pour objectif de mieux prendre en compte l'environnement et la santé dans la conception des projets, des plans et programmes. Elle comprend la réalisation d'une étude d'impact et l'association des partenaires concernés, diverses consultations dont celle de l'autorité environnementale. Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation d'incidences négatives potentielles sur l'environnement ou la santé doivent être mises en œuvre et intégrées à la procédure.

425

Instruction, accompagnement, connaissance

Le pôle évaluation environnementale prépare les décisions soumettant ou non les projets et plans/programmes à évaluation environnementale, et prépare les avis sur les évaluations environnementales réalisées (études d'impact et rapports environnementaux).

Les « cas par cas » projets examinés par le pôle afin d'évaluer si leurs impacts nécessitent l'élaboration d'une étude d'impact ont notamment concerné 80 boisements (327 ha au total), 46 forages (520 314 m³/an au total), 54 équipements de loisirs, 30 aménagements urbains et 20 infrastructures. Ceux examinés pour les plans-programmes ont concerné notamment 55 modifications de PLU/PLUI et 10 élaborations/modifications de zonages d'assainissement. Les avis sur projets ont concerné 19 projets d'énergies renouvelables, 16 ICPE (dont 7 éoliennes, EnR), et 16 aménagements. Les avis sur plans-programmes ont concerné notamment 39 PLU/PLUI, 3 SCOT, 5 Zonages d'assainissement et 5 PCAET

Au-delà de la préparation des avis et décisions, le pôle évaluation environnementale s'investit également dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrage. Ainsi, le pôle a participé, en 2023, à plus de 60 réunions de cadrage ; ces rencontres avec les acteurs du territoire ont permis de rappeler tout l'intérêt de la démarche d'évaluation environnementale et, sur chacun des dossiers, de contribuer à l'identification des enjeux, au croisement des projets, plans ou programmes et de la sensibilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés par leur mise en œuvre. Le pôle a participé à l'élaboration d'un



protocole d'accompagnement des projets complexes et sensibles, signé entre la DREAL, les préfets et les DDTM

Le profil environnemental a connu plusieurs développements en 2023 avec notamment la mise en ligne de nouvelles cartes sur l'évolution du climat en Normandie à l'horizon 2100, réalisées spécifiquement par le climatologue Olivier Cantat de l'université de Caen-Normandie. La co-construction des projets de publications « Climat », « Air », « Sols » et « Paysages » a avancé dans le cadre d'ateliers, de travaux de rédaction et de consultations internes. Une cartographie dynamique est en préparation pour l'amélioration de la connaissance des sols dans la région. Les ateliers organisés impliquent les partenaires et acteurs des thématiques, avec l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD), Atmo Normandie, l'Agence d'urbanisme de Caen la mer, l'Agence régionale de santé (ARS), l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le Conseil régional, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), l'Office français de la biodiversité, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), l'Université, Vigisols...

- avis et décisions :
- 106 avis (51 projets et 55 plans/programme)
- 319 décisions (249 projets et 70 plans/programme rendus en 2023 par l'autorité environnementale)



Extrait de l'observatoire photographique des paysages de Normandie - Saint-Quentin-sur-le-Homme (50)



Le logement et la construction

2 886

logements locatifs sociaux financés

4 240

logements rénovés financés par l'Anah (agence nationale de l'habitat)

Dans le cadre du comité régional pour l'habitat et l'hébergement (CRHH), la DREAL anime au plan régional les politiques relatives à la production de logements et à l'amélioration de l'habitat. En 2023, La DREAL s'est en particulier mobilisée sur :

- le renforcement de l'écosystème France Rénov' au travers de l'agrément de nouveaux acteurs chargés d'accompagner les ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique ;
- l'innovation dans le cadre de la production de logement sociaux en soutenant le recours à des matériaux géo- et bio-sourcés dans le cadre d'un appel à projet régional.

Agréments Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

Face à l'enjeu de massification de la rénovation énergétique des logements et aux aides conséquentes mises en place par l'Anah, il a été décidé, pour faciliter le passage à la réalisation de travaux d'ampleur des ménages, le recours obligatoire à un tiers de confiance. Ce nouvel intervenant est chargé d'assister les ménages tout au long du projet sur les questions techniques, sociales, administratives et financières. Ce statut d'accompagnateur est ouvert aux opérateurs historiques de l'Anah, mais aussi à de nouveaux acteurs (architectes et auditeurs énergétiques RGE notamment). La procédure d'agrément est suivie au niveau régional par la DREAL, qui assure l'organisation de sessions techniques d'analyse des dossiers, en vue de préparer

les avis rendus par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Sur les 27 candidatures déposées en 2023 par les structures éligibles au dispositif, le CRHH a rendu 21 avis favorables, dont 7 relatifs à de nouveaux acteurs.

Appel à projets sur l'emploi des matériaux biosourcés dans le logement social

L'emploi de matériaux géo- et bio-sourcés dans la construction a pour ambition de répondre aux impératifs de durabilité requis par la transition écologique et d'amélioration de la performance environnementale des bâtiments, grâce à la faible empreinte carbone de ces matériaux.

Pour favoriser leur développement et leur massification dans le logement social, en construction neuve ou réhabilitation, la DREAL a lancé en concertation avec l'Union de l'Habitat Social en Normandie et la Région un appel à projet visant à accompagner financièrement les bailleurs sociaux désireux d'expérimenter l'usage des matériaux biosourcés. En 2023, 7 opérations de bailleurs sociaux atteignant le niveau 2 ou 3 du label bâtiment biosourcé ont ainsi été distinguées et ont bénéficié d'une dotation complémentaire aux subventions de droit commun, représentant pour les 53 logements aidés une enveloppe de 309 000 € mobilisée dans le cadre du Fonds national des aides à la pierre (FNAP).

Tiny-House du réseau Habitat jeunes de la Ville d'Argentan à Écouché-les-Vallées (Orne)

La boussole de la rénovation énergétique des logements



La DREAL, en partenariat avec le Commissariat général au développement durable (CGDD), développe depuis 2022 la boussole de la rénovation énergétique des logements. Cet outil permet de caractériser la situation énergétique du logement, de l'EPCI à la région.

La boussole vise à objectiver par la donnée, la mise en œuvre de la rénovation énergétique des logements par les décideurs publics en charge de cette politique.

Après la réalisation d'une preuve de concept normande, la boussole prépare son déploiement national (France métropolitaine).

20,5 %

des résidences principales de Normandie sont des passoires énergétiques, contre 17,3 % en France métropolitaine

2 258

entreprises RGE sont implantées en Normandie, dont 54 réalisent des travaux de rénovation globale

12

structures présentes dans le groupe de travail

Vers un outil national

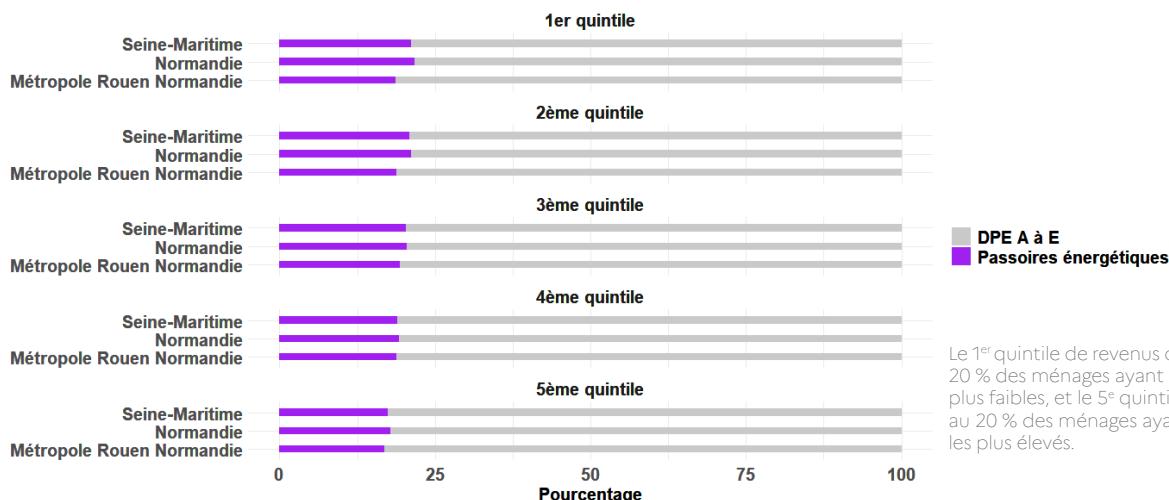
La boussole permet de guider les décisionnaires de l'action publique de la rénovation énergétique des logements, grâce à une meilleure connaissance du parc de logement et de leurs occupants, en suivant la mise en place des dispositifs d'aide, en évaluant les effets de celles-ci ainsi qu'en identifiant les leviers d'action possibles. En proposant des indicateurs multi-échelles (EPCI-Départements-Régions), cet outil répond aux besoins des différents acteurs de la rénovation, qu'il s'agisse d'agents des collectivités, des préfets, ou encore des services de l'Etat. La boussole offre notamment des indicateurs provenant de nombreuses sources, permettant de faire des analyses socio-économiques telles que le taux de passoire énergétiques (étiquettes F et G au diagnostic de performance énergétique -DPE-) par quintiles de revenus des ménages (voir illustration), ou encore, une mesure de l'offre disponible en entreprises reconnues garantes de l'environnement (RGE).

En 2023, le prototype a été testé par un panel d'usagers afin de le faire évoluer en prenant en compte leurs besoins. Les partenariats avec les principaux producteurs de données de la rénovation énergétique des logements se sont mis en place (SDES ; Anah ; CSTB...).

La construction de l'outil a été facilitée par le recrutement d'une data scientist qui traite les grandes masses de données et crée les solutions de développement destinées à leur traitement.

En fin d'année, un groupe de travail regroupant plusieurs acteurs publics de la rénovation énergétique de logements répartis sur le territoire métropolitain (DGALN ; SDES ; Anah ; DREAL(S) ; DRIHL ; DREIAT ; DDT(m) ; CSTB ; Conseil régional et départemental)... s'est constitué. A partir de 2024, il aura pour rôle d'apporter son expertise technique et sa connaissance des territoires en réponse aux questions soulevées par les usagers.

Proportion de passoires énergétiques en fonction des quintiles de revenus



Le 1^{er} quintile de revenus correspond au 20 % des ménages ayant les revenus les plus faibles, et le 5^è quintile correspond au 20 % des ménages ayant les revenus les plus élevés.



Littoraux normands 2027 : ensemble, accélérons !

48

communes exposées à l'érosion s'engagent sur la liste du décret. Trois fois plus qu'en 2022. Les Normands veulent « voir loin » et préparer l'avenir

21

EPCI littoraux en Normandie dont 18 ont initié ou réalisé une stratégie « Notre littoral pour demain » sur la totalité de leur linéaire côtier



Marais de Ver-sur-Mer (Calvados)

Les évolutions en cours du climat créent des incertitudes, des risques et des opportunités pour la bande côtière. Savoir et pouvoir s'adapter demain, c'est se préparer dès maintenant.

« Littoraux normands 2027 » invite l'Etat, ses opérateurs et ses partenaires en région à s'inscrire dans une dynamique d'anticipation, d'efficacité et de proximité, au service des collectivités et des parties prenantes du littoral, pour accélérer l'adaptation des littoraux dans la planification écologique « France Nation Verte ».

Edifier les savoirs, partager les connaissances

La baie du Mont Saint-Michel, accompagnée par la DREAL, a initié une démarche spécifique, en complément du programme de recherche Rivages normands 2100, pour mieux comprendre les enjeux de la montée de la mer sur ses aquifères littoraux et ses polders. Le GIP ROL, financé par le préfet de région, a contribué aux actualisations de l'indice national de l'érosion côtière et de la base de données des ouvrages littoraux. Agir !

Former et informer les Normands

« Littoraux normands 2027 » est désormais à retrouver sur le site internet de la DREAL. Pour améliorer la formation des acteurs et l'information du public, la Région et l'Etat ont conjointement renforcé leurs aides aux dispositifs de médiation : animation

territoriale, jeux sérieux « Agir ou Subir » et « LittoSim », conférence et exposition « Debout les vaches, la mer monte ! »... Mobiliser !

Fédérer l'action publique

Le 31 mars, la DREAL a organisé, avec la DGALN, Aides-Territoires et ses partenaires normands, un webinaire de présentation aux collectivités des outils de la loi Climat – résilience. Le 8 décembre, c'était le rendez-vous annuel « Littoraux Normands 2027 ». Chacune des seize structures présentes a partagé l'avancement de son plan d'actions pour l'adaptation littorale. Des perspectives de projets ou de dispositifs régionaux ont été recensées et inscrites dans une feuille de route régionale actualisée. Mobiliser !

Planifier et concrétiser la résilience des littoraux normands

La planification écologique « France Nation Verte » s'inscrit, par une dynamique entre l'Etat et la Région, aux échelles locales. Planifier : l'actualisation de la Stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique a été menée en 2023. Celle du SRADDET a été préparée. Accompagner localement : les préfets de département et les DDTM gèrent les financements délégués par le préfet de la région Normandie. Cartographies d'érosion, observatoires locaux du trait de côte, plans d'action pour la prévention des inondations, renaturations d'espaces littoraux, gestion douce du trait de côte, projet partenarial d'aménagement pour la recomposition spatiale... de nombreuses réalisations ont été aidées en 2023 dans les territoires. Accélérer !

Hydrométrie, hydrologie et prévision des crues en 2023



La fin d'année 2023 a été marquée par des inondations dans les départements de la Manche, de la Seine-Maritime et du Calvados.

L'étiage 2023 a, quant à lui, été moins sévère qu'on aurait pu le craindre à la suite d'une fin d'hiver particulièrement sèche, en lien avec un début de printemps et un milieu d'été arrosés. Ont principalement été affectés les cours d'eau du bassin parisien des départements de l'Eure et de l'Orne, ainsi que ceux du Pays-de-Bray en Seine-Maritime.

28

A la faveur de forts cumuls pluviométriques en octobre et novembre, la fin d'année 2023 a été marquée par les inondations en particulier dans le département de la Manche avec des crues à répétition, sur l'Orange et la Morelle dans le département du Calvados et enfin sur la Lézarde en Seine-Maritime, en lien avec un événement pluviométrique plus localisé.

Ces épisodes ont conduit à une forte mobilisation :

- des deux unités hydrométrie (Caen et Rouen) qui ont pu mesurer *in situ* les débits sur ces cours d'eau en crue, permettant de consolider de façon déterminante les courbes de tarage associées à nos stations de mesure. Il s'agit pour un certain nombre de cours d'eau des plus fortes mesures jamais réalisées ;
- des équipes de prévisionnistes qui ont assuré la production continue des bulletins de Vigilance (2 à 4 fois par jour) pendant toute cette période, et qui ont également procédé à des relevés de laisses de crues sur les secteurs concernés par les inondations (données versées sur le site : <https://www.reperesdecrues developpement-durable.gouv.fr/>)

Une équipe de prévisionnistes a pu par ailleurs, par deux fois, se rendre dans le département du Pas-de-Calais pour prêter main forte aux collègues du SPC Bassins du Nord en matière de relevés de laisses de crues.

A l'autre bout du spectre de l'hydrologie, l'étiage 2023 a présenté un caractère très différent de celui de l'été 2022 où les cours d'eau du massif armoricain avaient connu un étiage exceptionnel. Alors que

la fin d'hiver 2022 laissait craindre le pire pour l'été 2023, la seconde partie de cette année hydrologique (jusqu'au 1^{er} septembre) a vu des cumuls de pluie plus proches des normales, permettant aux cours d'eau du massif armoricain d'échapper à un étiage sévère. A l'inverse, les cours d'eau du bassin parisien ont présenté les situations les plus sévères notamment dans le département de l'Eure et sur la partie Est du département de l'Orne. Il est à noter que les cours d'eau de Seine-Maritime (pays de Bray mis à part) ont bénéficié pour leur part d'une recharge de nappe tardive qui s'est prolongée cet été.

jours en vigilance Jaune de début novembre jusqu'à fin décembre 2023 sur les cours d'eau suivis par le service de prévision des crues Seine aval Côtiers Normands.



Débits les plus bas (sur 3 jours) des 15 derniers jours mi septembre 2023 – statistiques saisonnières (stations hydrométriques de la DREAL Normandie)





Les premiers systèmes d'endiguement autorisés en Normandie en 2023 !

10

études de dangers de systèmes d'endiguement déposées et instruites en 2023

2

premiers systèmes d'endiguement autorisés en Normandie en 2023

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a généré un changement de paradigme en matière de protection contre les inondations, prévoyant entre autre le regroupement en « systèmes d'endiguement » défini sur une zone hydrologiquement cohérente. Les premières autorisations de systèmes d'endiguements ont été délivrées en 2023.

La loi MAPTAM a créé et confié aux EPCI une compétence obligatoire et exclusive, la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gémapi). L'objectif est de confier aux collectivités la prévention des inondations, intimement liée à la gestion des milieux aquatiques et à l'aménagement du territoire, dans un souci de cohérence des politiques publiques.

En lien avec la création de cette nouvelle compétence, la réglementation relative aux ouvrages hydrauliques a évolué. Sont désormais soumis à autorisation administrative, non plus les tronçons de digues, mais les systèmes d'endiguement. Ces derniers permettent une approche globale en matière de protection, notamment en définissant une zone protégée.

Une période transitoire au cours de laquelle les collectivités pouvaient obtenir l'autorisation de leurs systèmes d'endiguement selon une procédure simplifiée a été établie. Celle-ci s'est achevée le 1^{er} juillet 2023. Plusieurs dossiers de demandes d'autorisation ont donc été déposés depuis 2021. L'étude de dangers qui doit y figurer est instruite par le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques de la DREAL. Elle établit un diagnostic approfondi des ouvrages et définit, par modélisation, le niveau de protection et la zone protégée du système d'endiguement. Ces données sont essentielles à connaître en cas de crise, pour savoir si l'ouvrage va tenir et si la population protégée doit être évacuée.

Les premières autorisations de système d'endiguement en Normandie ont été délivrées cette année. Les prochaines vont être signées début 2024. Elles valident le niveau de protection choisi par les EPCI et, de fait, la zone protégée ainsi que le document d'organisation qui définit la gestion et la surveillance du système en temps normal comme en temps de crise. Des prescriptions en matière de surveillance et d'entretien des ouvrages composant le système d'endiguement y sont également définies.



Les feux de forêt et de végétation bientôt en Normandie !



Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation s'invitent désormais également en Normandie. C'est pourquoi, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ont élaboré un atlas régional pour développer la connaissance de ce risque, y compris auprès du grand public, et identifier les zones les plus exposées.

Si, historiquement, la Normandie était confrontée à des feux d'espaces naturels ou cultivés d'ampleur limitée, à partir de 2020, une augmentation importante des zones brûlées a été observée, en lien avec le changement climatique et notamment l'augmentation des épisodes de sécheresse. Elle est ainsi passée d'une moyenne inférieure à 100 ha à plus de 700 ha brûlés par an. Les feux sont d'origine essentiellement agricole mais peuvent impacter des surfaces forestières.

Face à ce nouvel enjeu, la DREAL et la DRAAF ont produit un premier atlas régional de prédisposition au risque estival de feu de forêt et de végétation. Le risque y est évalué en croissant l'aléa (le phénomène naturel), à horizon 2050, avec les enjeux (perte des bâtiments résidentiels, économiques, tertiaires et institutionnels, des infrastructures, ainsi que de sites environnementaux ou patrimoniaux). Les zones les plus à risques de la région sont ainsi ressorties.

Au terme de l'analyse menée, 30 massifs forestiers ressortent comme exposés à un risque élevé et environ 150 à un risque moyen. Les zones boisées dans l'Eure et l'Orne seront davantage impactées par le changement climatique en raison de la faible pluviométrie et de l'augmentation du nombre de jours de chaleur en été. Les gestionnaires des sites doivent donc rester vigilants au regard du risque, surtout en période estivale. Il convient ainsi d'anticiper l'installation de réserves d'eau incendie, d'améliorer l'accessibilité des chemins forestiers aux engins de secours (accès, largeur, portance, croisement et demi-tour) et de mener des actions de communication

et de sensibilisation à destination du grand public. La population normande doit intégrer que désormais le risque feux de forêt n'existe pas que dans le sud.

de surface boisée en Normandie, soit un taux de boisement de 14 % contre 30 % pour la moyenne nationale.



75 %

de la forêt normande est privée.





Le contrôle des sites industriels

1 244

inspections de terrain réalisées par les inspecteurs et inspectrices ICPE en DREAL Normandie en 2023

68

dossiers de demandes d'autorisation et d'enregistrement ICPE instruits par la DREAL Normandie en 2023, dont 8 dossiers de demandes d'autorisation de parcs éoliens terrestres

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement a deux missions principales : proposer aux préfets compétents des prescriptions réglementaires à destination des installations classées protection de l'environnement (ICPE) afin que celles-ci maîtrisent leurs risques pour l'homme et l'environnement, et contrôler par sondage le bon respect de ces prescriptions.

En 2023, l'inspection des installations classées en Normandie a maintenu une forte présence terrain.

Elle a notamment conduit de multiples actions thématiques, parmi lesquelles on peut souligner :

- la poursuite de sa démarche en lien avec les ICPE sur la préservation de la ressource en eau ;
- une action de contrôle sur les sites accueillant des déchets inertes ;
- des actions de contrôle de la bonne application de la réglementation post-Lubrizol ;
- la poursuite d'une action de contrôle sur les détecteurs de gaz (voir article dédié).

L'inspection des installations classées a été fortement investie en 2023 dans l'instruction de dossiers relatifs aux énergies renouvelables (éolien terrestre, méthanisation), ainsi que des projets industriels d'ampleur relatifs aux nouvelles énergies (hydrogène vert, e-kerozène) et au recyclage. Elle a également été impliquée dans le projet de terminal méthanier flottant du Havre à la fois pour définir les réglementations applicables, instruire les dossiers relevant de son champ de compétence, et participer à la communication concernant ces procédures. Un effort particulier a été apporté en 2023, dans la continuité des années précédentes, sur la réduction du délai d'instruction des études de dangers des sites Seveso et de leurs notices de réexamen. L'inspection a ainsi diminué son stock d'études de dangers de plus de 18 mois pour atteindre seulement 9 dossiers fin décembre 2023. Il est toutefois rappelé que l'exactitude et le respect (pour ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques) de cette étude sont de la responsabilité de l'exploitant.

Plaquette de sensibilisation sur les dépôts sauvages téléchargeable sur le site internet de la DREAL

L'inspection a également joué un rôle important dans la gestion de l'incendie de l'entrepôt Highway France Logistic 8 du 16 janvier 2023 à Grand-Couronne. Elle encadre et contrôle la bonne gestion des suites de cet accident.

Enfin, l'inspection des installations classées a également mené des actions de communication. Parmi elles, la sensibilisation des communes au pouvoir de police des maires relatif aux dépôts sauvages.

Action régionale sur la détection gaz dans les installations classées



Ces dernières années, certaines actions de contrôles ou accidents ont démontré des défaillances de détecteurs fixes de gaz. Suite à ce retour d'expérience, l'inspection des installations classées a mené en 2022 et 2023 une action de contrôle sur le suivi de la détection fixe de gaz avec la réalisation d'un test en réel lors de ces contrôles.

48

inspections sur deux ans

Les détecteurs fixes de gaz (inflammables et/ou toxiques), permettant de détecter une fuite, sont très répandus dans l'industrie et constituent généralement le premier maillon d'une chaîne qui assure une fonction de sécurité. En cas de défaillance de ce premier élément, c'est toute la chaîne et donc la fonction de sécurité qui est défaillante.

L'action de contrôle sur ces détecteurs visait donc à contrôler que les dispositifs sont efficaces, maintenus, testés, calibrés et placés de manière adaptée aux événements accidentels à maîtriser. La présence du prestataire en charge du contrôle a également été demandée, afin de contrôler la procédure de test.

Cette action, menée sur 2 ans, a révélé plusieurs non-conformités, telles que :

- l'absence d'études d'implantation des détecteurs,
- le mauvais paramétrage des seuils de détection,
- l'absence de procédure de test des détecteurs,
- de mauvaises pratiques de test (gaz étalon pas adapté, absence de mesure du temps de réponse, non respect des fréquences de tests...),
- l'absence de critères précis permettant de valider le test,
- l'absence de test/défaillance des asservissements.

Les études d'implantation, suite à cette action, ont systématiquement démontré un maillage insuffisant de la détection (trop peu de détecteurs étaient installés pour couvrir les zones à risque). Un exploitant a, par exemple, mis en conformité son réseau de détection pour un montant de 180 k€.

Cette action a permis d'améliorer la maîtrise des risques des sites contrôlés. Toutefois, des améliorations doivent encore être menées par les exploitants dans la gestion des sous-traitants en charge des tests.

En 2024, une action de communication auprès des industriels et des sous-traitants mettant en œuvre de tels dispositifs sera réalisée afin de partager les principales anomalies constatées et de guider les exploitants dans la gestion et le suivi de leur réseau de détection gaz. Elle sera accompagnée d'un document support reposant sur les guides de bonnes pratiques existants et émettant des recommandations.

11

arrêtés préfectoraux de mise en demeure

1

arrêté de sanctions administratives



Photo, de gauche à droite : détecteur gaz, concentration du détecteur à la centrale de détection et alarme en cas de dépassement des seuils



Mise en sécurité des sites industriels défaillants en collaboration avec l'Ademe

115

tonnes d'emballages repris par les producteurs initiaux des déchets

2 100

tonnes de déchets évacués

1 865 000 €

coût total de l'intervention phase 1 de l'Ademe

5,3 M€

coût global estimé pour la mise en sécurité du site hors dépollution



Pour une intervention en 3 phases :

1. la gestion de la station d'épuration des effluents industriels (2018-2023) ;
2. la gestion des déchets stockés en extérieur (octobre 2020 en urgence impérieuse) ;
3. la gestion des déchets conditionnés restants, la vidange des fosses, le démantèlement de la chaîne de prélavage des fûts et de pressage des fûts, la vidange et curage des lagunes biologiques, et la réalisation d'une interprétation de l'état des milieux (étude ayant pour objectif de déterminer la compatibilité de l'état des milieux - sols, eaux souterraines, eaux de surface, air ambiant... - avec les usages en cours d'un point de vue sanitaire). Ces dernières opérations devraient se dérouler sur 2024-2027.

Une vidéo des modalités opérationnelles du chantier de la 2^e phase est disponible à l'aide du lien suivant :

www.youtube.com/watch?v=8sx9sHa6xyE



Pour plus de connaissance sur les sites et sols pollués et sur les friches industrielles, rendez-vous sur le site GEORISQUES accessible à l'aide du lien :

www.georisques.gouv.fr/

GÉRISQUES

Rivages normands 2100



L'une des ambitions inscrites dans la stratégie « Littoraux normands 2027 » est de produire et partager une connaissance approfondie de l'évolution de la bande côtière et des enjeux associés. C'est dans ce cadre qu'a été lancé en mars 2019 le programme de recherche Rivages normands 2100 (<https://osur.univ-rennes.fr/rivagesnormands2100>), programme qui porte sur les risques hydrogéologiques littoraux induits par l'élévation du niveau marin et la modification du régime des précipitations.

13 M€

Les financeurs du programme Rivages normands 2100 sont :

- l'AESN (34 %),
- l'Université de Rennes (26 %),
- la DREAL (13 %),
- les collectivités (27 %).

5

territoires expérimentaux
(4 dans la Manche, 1 dans le Calvados).

3 % du territoire normand sous le niveau marin actuel.

Coordonné par le préfet de la Manche, ce programme est porté par la DREAL, l'Université de Rennes et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et associe de nombreuses collectivités et syndicats d'eau. Il vise à proposer des stratégies现实的es d'adaptation des activités socio-économiques du littoral aux effets du changement climatique. Il repose sur l'étude en profondeur de cinq sites de référence, sélectionnés pour leurs caractéristiques hydrologiques et socio-économiques. Le choix de sites représentatifs et contrastés permet une appréhension globale de la problématique. La phase I du programme s'est achevée en 2023. Elle a porté sur l'étude des risques d'inondation et leur évolution dans le siècle à venir. Les travaux de la phase 2 (2023-2025) sont consacrés à l'analyse des risques de sécheresse hydrologique et de salinisation des aquifères.

La DREAL contribue à l'émergence d'un programme équivalent en baie du Mont-Saint-Michel, en lien avec l'Université de Rennes et les collectivités locales. Elle coordonne ou participe à d'autres travaux scientifiques sur les enjeux climatiques, en lien avec des laboratoires de recherche universitaires (SEGGAT et M2C de l'Université de Caen, l'Institut Agro Rennes-Angers par exemple), ses partenaires institutionnels (Région, BRGM, Parcs naturels régionaux, AESN...) et le monde associatif. Ces programmes couvrent une gamme étendue de thématiques : biodiversité (Sentinelles du climat), température des cours d'eau (QUAE), sédimentologie (Tresse'N), sociologie (Rivages normands 2100)...

La DREAL contribue à diffuser les connaissances acquises via son site internet, le profil environnemental régional (<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-climat-a3561.html>) mais également dans le cadre de colloques, de conférences, de tables rondes ou de formations. Elle intervient en appui technique à de nombreux partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la planification de la transition écologique.





Appui au pilotage

135

sollicitations de presse

190 081

visites sur le site internet

229

recrutements dans le cadre
des cycles de mobilité
au sein de la zone de
gouvernance

Le cabinet de la direction de la DREAL a été créé au 1^{er} janvier 2023. Il apporte son appui à la direction et aux services dans le domaine de la communication interne et externe, du management de la qualité et du pilotage des moyens humains et budgétaires du pôle ministériel de l'environnement dans l'ensemble de ses administrations en Normandie. Ce service de 14 personnes a donc peu de contacts directs avec les usagers et partenaires externes de la DREAL. Sa première année d'existence a été consacrée à la mise en place de ses modalités de fonctionnement. Certains chantiers ont marqué l'année 2023 et sont évoqués ci-après.

S'améliorer en continu

Depuis 2017, la DREAL Normandie met en œuvre un système de management par la qualité pour offrir un niveau de service efficace et constant et accroître la satisfaction de ses usagers et ses bénéficiaires. La bonne conduite de cette démarche est régulièrement reconnue par un organisme extérieur puisque la DREAL est certifiée ISO 9001 depuis cette date. En 2023, un audit externe a été conduit par l'AFNOR qui a renouvelé cette certification pour trois années. Face à une diminution des leviers d'actions disponibles en interne (la DREAL n'est pas propriétaire de ses bâtiments, les commandes publiques sont définies au niveau national...), il a été décidé de ne pas poursuivre l'engagement dans la certification ISO 14001 relative à la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale. Toutefois, dans un souci de toujours mieux gérer et réduire les effets de nos activités sur l'environnement au quotidien, la démarche qualité va s'enrichir en 2024 d'un nouveau processus relatif à l'écoresponsabilité.

Se faire connaître

Le pôle d'appui au pilotage interne apporte son appui à la direction et aux services

dans l'organisation d'événements internes et externes ou la production de supports graphiques. Dans un contexte de forte croissance des besoins en recrutement, faire connaître la DREAL, ses actions et ses métiers est devenu un enjeu. En ce sens la DREAL Normandie a participé à plusieurs manifestations. Ainsi elle était présente sur le stand de l'Etat lors de l'Armada 2023 à Rouen. A l'automne, elle était également engagée lors des manifestations liées à la journée de la Résilience. Le PAPI et l'ensemble des services veillent également à communiquer via les outils numériques dont le site internet de la DREAL Normandie.

Informer

De par ses missions, la DREAL est fortement sollicitée par la presse pour apporter des éléments de réponse sur les différentes thématiques qui relèvent de son champ de compétences. Ainsi en 2023, elle a répondu à 135 sollicitations, dont une part non négligeable concernait les établissements industriels classés au titre de la protection de l'environnement de la Seine-Maritime.

Répartir et équilibrer

La DREAL Normandie est responsable de la zone de gouvernance du ministère en région. Elle assure à cette échelle des missions de pilotage et de gestion des moyens humains (validation des publications de postes, harmonisation des procédures), d'animation de la communauté des services et opérateurs ministériels (collèges des directeurs et de la filière RH), de coordination (stratégie et pilotage par objectifs), de consolidation et de répartition des enveloppes budgétaires. En 2023, la DREAL a mené avec succès la réforme des modalités de répartition et de suivi des effectifs (plafonds autorisés d'emploi d'ETP en ETPT).



Stand de la DREAL à la journée nationale de la résilience 2023

Une équipe mobilisée au service des services



2023 a vu la constitution du nouveau secrétariat général regroupant les fonctions support de proximité hormis le bureau des archives et de la documentation et les fonctions support régionales de service social et de prévention médicale, le pôle en charge de la paie ayant été rattaché en cours d'année à la DRH du pôle ministériel. Ainsi renforcé, le secrétariat général a pu mener ses activités en faveur de la qualité de vie au travail des agents et au service des priorités de nos ministères.

53

agents

Protéger

- Renforcement du contrôle interne financier et du dispositif de lutte contre la corruption.
- Déploiement pluriannuel d'une feuille de route pour la sécurité des systèmes d'information en débutant par le chiffrement des données sensibles sur les postes de travail à enjeux via l'application Zone Central.
- Sensibilisation à la procédure d'évacuation incendie.
- Harmonisation de la dotation en équipements de protection individuels.

de la température du chauffage à 19°C et de la climatisation au-dessous de 26°C sur l'ensemble des sites.

- Développement du numérique éco-responsable par le recyclage de 720 kg d'équipements informatiques et 95 ordinateurs réemployés.

Mieux vivre au travail

- Diagnostic des résultats du 2^e baromètre social pour identifier nos marges de progrès.
- Promotion de l'ouverture aux différences lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées sur l'handicap invisible avec l'organisation d'une pièce de théâtre suivie d'un débat, d'ateliers de réalité virtuelle et de spots de sensibilisation.

Sensibiliser et accompagner

- 15 % des agents de la DREAL ont bénéficié de l'accompagnement du service social assurant une prestation clé pour l'articulation vie personnelle/vie professionnelle, la prévention de la désinsertion professionnelle et des risques psycho-sociaux.
- Accompagnement des agents dans le développement des compétences et la construction d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants afin de faciliter leur prise de poste et l'adhésion au collectif.

64 %

de femmes

36 %

d'hommes

2

apprentis

Transformer et innover

Contribuer à la transformation écologique de l'Etat

- Au travers de la note du 30 janvier 2023 sur l'utilisation des véhicules de service et des vélos, la DREAL s'est engagée à réduire et verdier les déplacements professionnels en développant le télétravail, le report modal et en optimisant les pools de véhicules de service.
- Contribution à la réduction de la surface de foncier détenu par l'Etat par le déménagement de 34 agents notamment de l'UBDEO/Evreux et de l'UBDEO/Saint-Lô vers des locaux multi-occupants.
- Mise en œuvre du plan de sobriété énergétique ministériel avec la limitation

Renforcement de la mission des affaires juridiques pour mieux prévenir et instruire les contentieux en assurant une veille juridique, une assistance auprès des services et une communication diversifiée.

Défendre

Transformer et innover

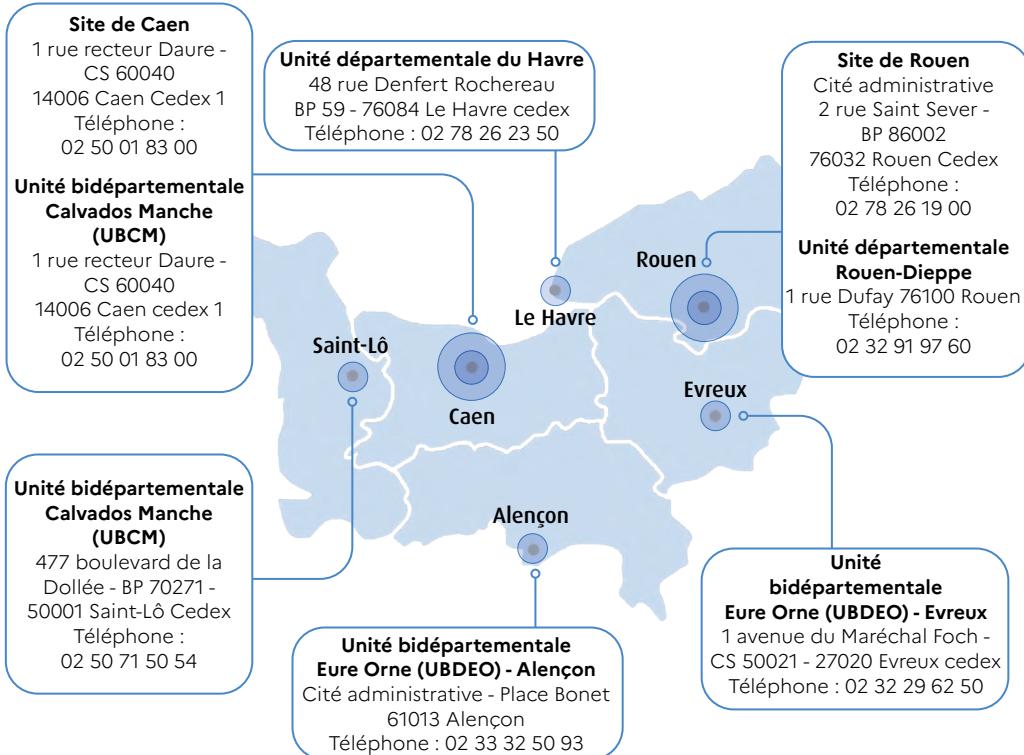
- Passage de la dynamique de « réduction des effectifs » à celle du « recrutement dynamique ! » Un bouleversement initié en 2023 en faveur de l'attractivité de nos métiers pour attirer et fidéliser les talents.
- Déclinaison d'une nouvelle ambition numérique avec le déploiement du cloud ministériel et du Bureau numérique (Bnum).



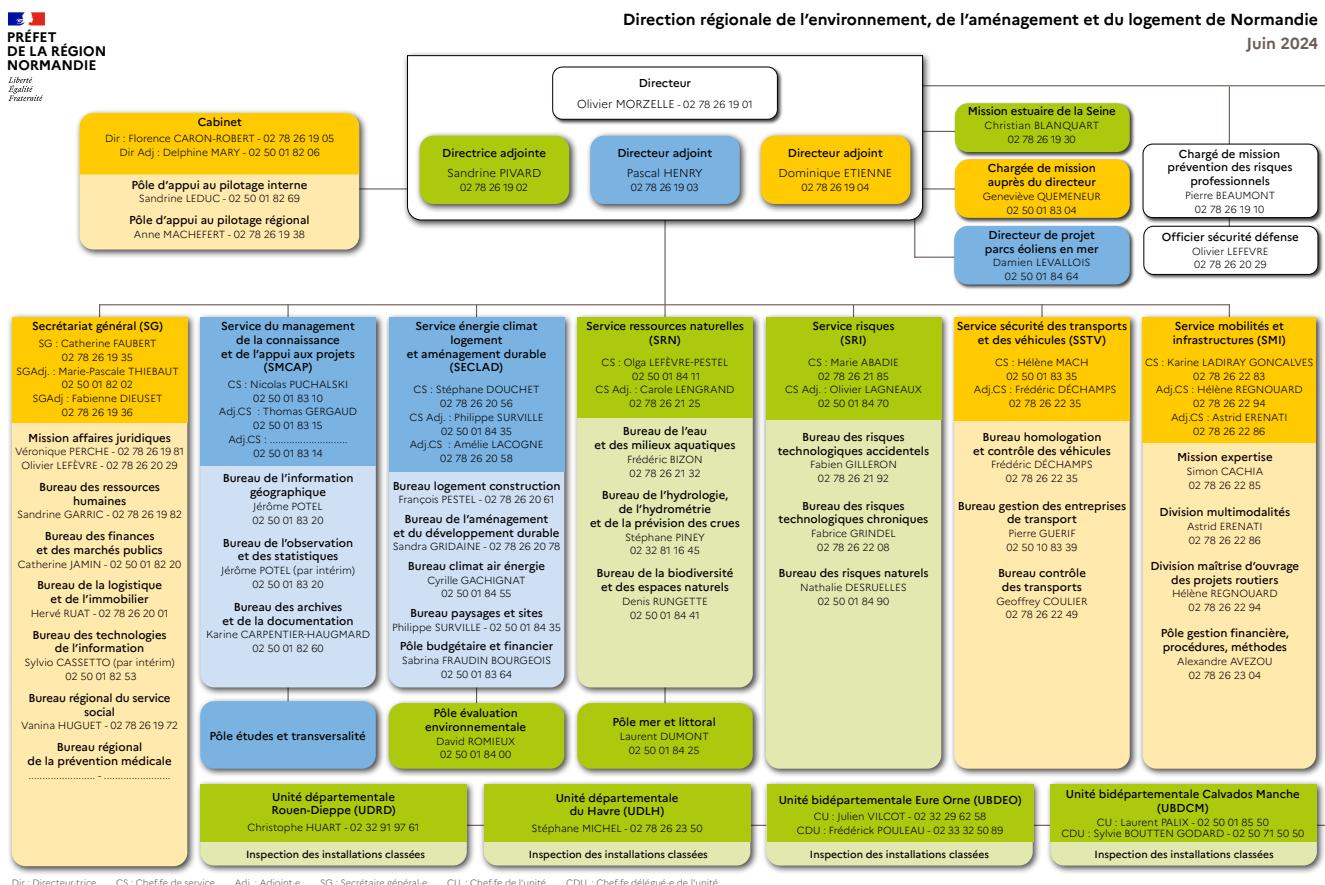


Nos implantations

Notre organigramme



Conception graphique : DREAL/PAPI - Février 2024



Dir : Directeur/trice CS : Cheffe de service Adj : Adjoint-e SG : Secrétaire général-e CU : Cheffe de l'unité CDU : Chef(fe) délégué-e de l'unité

Cité Administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél : 02 78 26 19 00 - Fax 02 78 26 23 99 - dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Nos publications

Observatoire normand des déplacements
ONDE

Les bacs de Seine
2023

Engagements Volontaires pour l'Environnement (EVE)

Tableau de bord de la transition énergétique en Normandie

Conducteurs dans le travail
Conduite de travail
Dommages essentiels

Letter contre l'artificialisation des sols : Pourquoi ? Comment ?

L'information des acquéreurs et des locataires

La maison est en zone inondable, comment la protéger ?

La culture du risque inondation

Situation en Normandie

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT)

Carte des SCoT en Normandie - avril 2023

Les publications de l'Observatoire Social des Transports de Normandie

Bilan des chartes Objectif CO₂ en Normandie de 2010 à 2022

BILAN DES INCIDENTS ET ACCIDENTS INDUSTRIELS survenus en 2022 en Normandie

BILAN DES INCIDENTS ET ACCIDENTS INDUSTRIELS survenus en 2022 en Normandie

Comment gérer les dépôts sauvages de déchets sur votre commune ?

LA POPULATION DU CALVADOS FACE AU RISQUE D'INONDATION

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE "VALLEE DE LA SEINE" 2023 - 2027

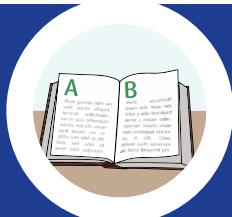
L'inscription au registre des transports de marchandises

Auto d'incinération

LA POPULATION DU CALVADOS FACE AU RISQUE D'INONDATION

PROJET DE RÉVISION DU PPA DE NORMANDIE

L'inscription au registre des transports de marchandises



Glossaire

AESN	Agence de l'eau Seine-Normandie	EnR	Energies renouvelables
ASN	Agence de sûreté nucléaire	EH	Equivalent habitant
Anah	Agence nationale de l'habitat	EPCE	Etablissement public de coopération environnementale
ANBDD	Agence normande de la biodiversité et du développement durable	EPCI	Etablissements publics de coopération intercommunale
ARS	Agence régionale de santé	FNAP	Fonds national d'aide à la pierre
APB	Arrêté de protection de biotope	GES	Gaz à effet de serre
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières	GIP	Groupement d'intérêt public
CAN	Chambre d'agriculture de la région Normandie	ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment	LNPN	Ligne nouvelle Paris – Normandie
COPIL	Comité de pilotage	LOM	Loi d'orientation des mobilités
CRHH	Comité régional de l'habitat et de l'hébergement	MAPTAM	Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi)
CSSPP	Commission supérieure des perspectives et paysages	OFB	Office français de la biodiversité
CPIER	Contrat de plan interrégional Etat-Région	OGS	Opération Grand Site
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
DUP	Déclaration d'utilité publique	PPA	Plan de protection de l'atmosphère
DRAEJS	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	PLU	Plan local d'urbanisme
DPE	Diagnostic de performance énergétique	HAROPA	Ports de Paris Seine Normandie
DDT(M)	Direction départementale des territoires (et de la mer)	RGE	Reconnu garant de l'environnement
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature	RCE	Restauration de la continuité écologique
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	SCoT	Schéma de cohérence territoriale
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
DRIHL	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement	SPC	Service de prévision des crues
DTA	Directive territoriale d'aménagement	SDES	Service des données et études statistiques
ERU	Eaux résiduaires urbaines	SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
EEDD	Education à l'environnement et au développement durable	UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
		ZAN	Zéro artificialisation nette



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. : 02 78 26 19 00
dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



Directeur de la publication : Olivier Morzelle, directeur régional

Rédaction : les services de la DREAL

Conception graphique : DREAL / Cabinet / Pole d'appui au pilotage interne

Crédits photos de la couverture : Christophe Béchu lancement de la COP Normandie à Caen (14), L. Harsin/SIPA ; Grand port maritime du Havre (76) - Construction du futur parc éolien offshore de Fécamp, Arnaud Bouissou/Terra ; foyer des jeunes travailleurs d'Hérouville-Saint-Clair (14), Valérie Guyot/DREAL Normandie ; contrôle des véhicules utilitaires durant le black friday à Caen (14), Valérie Guyot/DREAL Normandie ; Bricqueville-sur-Mer (50), drone DREAL Normandie ; arrivée du FSRU dans le port du Havre (76), Stéphane Michel/DREAL Normandie ; nouvelle passerelle du barrage de Poses (27), Frédéric Objois/DREAL Normandie ; agent-e-s de la DREAL Normandie au Haras du Pin (61) / drone DREAL Normandie ; massifs d'Hermelles, Laure Ducommun/DREAL Normandie ; test du casque virtuel durant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées/DREAL Normandie ; Incendie de Highway France Logistic près de Rouen (76)/SDIS76 ; Centrale de Penly (76)/Agence Folléa-Gauthier ; Canards Pilet/Michel Collard.

ISBN : 978-2-11-172749-6

Juin 2024